



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**107<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 27-29 mai 2026**

UNIDROIT 2026  
C.D. (107) 14  
Original: français  
mars 2026

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels - mise en œuvre et statut de la Convention de 1995**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur l'état de mise en œuvre et les activités de suivi</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités visant à promouvoir les instruments d'UNIDROIT sur la protection internationale des biens culturels</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2026-2028</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2026 – C.D. (107) 2</i>

## **I. INTRODUCTION**

1. La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (la Convention d'UNIDROIT de 1995) a été ouverte à la signature <https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995/> à Rome le 24 juin 1995 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1998 à la suite du dépôt du cinquième instrument de ratification conformément à l'article 12 de la Convention.

2. Le niveau de priorité élevé accordé à la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT a de nouveau été confirmé dans le Programme de travail 2026-2028. Ce document fournit une mise à jour sur les activités d'UNIDROIT concernant la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et des [Dispositions Modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts](#) depuis la 105<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction en mai 2025. Pour les activités jusqu'en décembre 2025, veuillez consulter le Rapport Annuel 2025 (UNIDROIT 2026 – C.D. (107) 2).

## **II. STATUT**

3. Au 10 mars 2026, la Convention comptait 56 États contractants (voir l'annexe pour plus de détails).

4. UNIDROIT assiste actuellement plusieurs États, avancés dans le processus d'adhésion, vers la finalisation du dépôt formel de l'instrument auprès du Ministère italien des Affaires étrangères et de

la Coopération internationale, dépositaire de la Convention (parmi lesquels la République centrafricaine, l'Irak, la Mauritanie, la Mongolie et le Soudan). À cette fin, UNIDROIT poursuivra également la tenue de réunions virtuelles du Groupe de travail sur la ratification.

### III. ASPECTS INSTITUTIONNELS

5. UNIDROIT a poursuivi sa coopération avec plusieurs institutions, parmi lesquelles l'UNESCO, INTERPOL, UNODC, ICCROM, le Conseil international des archives (ICA), l'Union africaine, l'Union européenne, ASEAN, ICESCO, OTAN, la *Antiquities Coalition* ou encore la Bibliothèque nationale du Qatar.

6. Le 22 octobre 2025, UNIDROIT a accueilli une délégation de haut niveau du Ministère espagnol de la Culture (*Consejo de Patrimonio Histórico Español*), accompagnée de représentants de la Garde civile et de la Police nationale, pour discuter des récentes initiatives espagnoles de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et promouvoir la Convention d'UNIDROIT de 1995.

#### A. Le Groupe de travail sur la culture du G20 - Afrique du Sud

7. Dans le cadre du Groupe de travail sur la culture du G20 sous la présidence sud-africaine, une série de webinaires thématiques a été organisée en 2025. En avril, UNIDROIT a participé au premier webinaire sur la Priorité 1 "La sauvegarde et la restitution du patrimoine culturel pour protéger les droits de l'homme", avec Mme Marina Schneider, Juriste principale et dépositaire des traités, contribuant à la fois en tant qu'intervenante et modératrice. La session visait à promouvoir l'échange de connaissances, à identifier les lacunes et priorités, et à élaborer des recommandations pour le Groupe de travail. Mme Schneider a mis en avant le rôle des instruments d'UNIDROIT – en particulier la Convention de 1995 et les Dispositions Modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts – dans le soutien des objectifs de solidarité, d'égalité et de durabilité qui étaient les thèmes de la Présidence sud-africaine.

8. UNIDROIT a salué la [Déclaration de KwaDukuza des Ministres de la Culture du G20](#), adoptée le 29 octobre 2025, qui fait référence aux travaux d'UNIDROIT aux paragraphes 14 et 34 et appelle à la ratification de la Convention de 1995. Elle reconnaît la culture comme un moteur du développement durable et appelle à une coopération internationale renforcée pour sauvegarder et restituer le patrimoine culturel, notamment par la mise en œuvre effective d'instruments tels que la Convention d'UNIDROIT de 1995. Cela a été suivi par la [Déclaration des dirigeants sud-africains du G20](#) du 23 novembre, qui reconnaît l'importance pour les pays d'origine du retour ou de la restitution des biens culturels de valeur spirituelle, historique et culturelle fondamentale, et réaffirme son soutien à un dialogue ouvert et inclusif sur ces questions.

#### B. Le Sous-groupe d'experts de la Commission européenne sur le dialogue avec le marché de l'art

9. Depuis 2023, UNIDROIT participe aux travaux du Sous-groupe d'experts de la Commission européenne sur le dialogue avec le marché de l'art, qui se réunit deux fois par an. Le Sous-groupe d'experts représente une composante du Plan d'action 2022-2025 de la Commission européenne contre le trafic de biens culturels et vise à établir un dialogue régulier avec le marché de l'art sur des sujets pertinents à la lutte contre le trafic illicite. En raison de l'intérêt manifesté par les membres et la Commission, la décision a été prise de maintenir le Sous-groupe au-delà de 2025.

10. En février 2025, UNIDROIT a été représenté à la troisième réunion en ligne du Sous-groupe pour poursuivre les discussions, notamment sur les mesures de lutte contre le trafic illicite sur les plateformes en ligne, y compris l'utilisation potentielle de la législation sur les services numériques, ainsi qu'un projet financé par l'EAC présenté par l'ICOM dans le cadre du Plan d'action contre le trafic de biens culturels. En février 2026, UNIDROIT a été représenté lors de la quatrième réunion du Sous-

groupe d'experts tenue en personne à Bruxelles, pour discuter des politiques et des études (à savoir, le dernier Rapport supranational d'évaluation des risques (SNRA) sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, avec un accent sur les biens de grande valeur, les œuvres d'art et les antiquités, ainsi que l'étude sur l'échelle et les dimensions économiques du marché de l'art de l'UE) et d'autres actions (recherches et innovations récentes pour la protection des biens culturels contre le trafic illicite, y compris l'Espace européen commun des données pour le patrimoine culturel) liées à la protection et au commerce des biens culturels dans le marché unique.

### C. ICOM

11. Le 11 mars 2025, le Comité national hellénique du Conseil international des musées (ICOM), avec le Ministère hellénique de la Culture, a lancé la "Liste rouge des biens culturels grecs en danger" au Musée de l'Acropole, en présence de la Ministre Mme Lina Mendoni et de la Directrice Générale de l'ICOM, Mme Medea S. Ekner. UNIDROIT, représenté par Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, a participé à une table ronde dédiée en soutien à cet outil, qui renforce la diligence raisonnable dans le cadre de la Convention d'UNIDROIT de 1995. L'événement a également marqué le 25<sup>ème</sup> anniversaire des Listes rouges.

12. Le 12 novembre 2025, Mme Schneider a été invitée à participer à un événement parallèle à la Conférence générale de l'ICOM à Dubaï, aux Émirats arabes unis, intitulé "Trafic illicite de biens culturels et outils numériques". Sa première présentation a mis en avant comment les outils numériques développés par les partenaires d'UNIDROIT soutiennent une meilleure mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995, tandis que la seconde a porté sur le projet d'UNIDROIT sur les biens culturels orphelins (collections privées d'art) et l'intérêt pour les musées à participer au dialogue et à partager leurs meilleures pratiques.

### IV. LE 30<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION D'UNIDROIT DE 1995

13. L'année 2025 a marqué le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Une conférence en ligne intitulée "*Les défis de la restitution des biens culturels. Le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention d'UNIDROIT de 1995*" a eu lieu le 24 juin 2025 pour célébrer cet anniversaire important, organisé conjointement par le Département de droit de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'*Universidad Loyola Andalucía* et les Départements de Droit Civil et de Droit des Affaires de la Faculté de Droit de l'*Universidad Externado de Colombia*, dans le cadre du Projet académique UCAP.

14. UNIDROIT a également contribué à deux autres occasions de célébrer cet anniversaire. Premièrement, à l'occasion du lancement du Commentaire d'Oxford sur les Conventions de l'UNESCO de 1970 et d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou transférés illégalement (publié en 2024 dans le cadre de la série [Oxford Commentaries on International Cultural Heritage Law](#)), UNIDROIT a organisé un événement parallèle dédié à la 105<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction à Rome (mai 2025). De plus, le 4 février 2026, la Juriste d'UNIDROIT Priscila Andrade a fait une présentation sur le rôle de la diligence raisonnable dans la Convention d'UNIDROIT de 1995 lors d'un webinar en portugais organisé par la Cour des comptes et le Parquet de l'État de Paraíba (Brésil), le programme de troisième cycle en Sciences juridiques de l'Université fédérale de Paraíba et la branche brésilienne de l'Association de droit international.

### V. CENTENAIRE D'UNIDROIT

15. Un Comité sur le patrimoine culturel (CPWS) a été créé pour le Centenaire, présidé par le Professeur Manlio Frigo (professeur honoraire à l'Université de Milan et associé du cabinet Bonelli Erede), et est chargé de la rédaction d'un Livre blanc évaluant les instruments d'UNIDROIT dans ce domaine et d'élaborer une stratégie pour l'avenir. Le Comité s'est concentré sur la Convention

d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995), les Dispositions modèles UNESCO–UNIDROIT définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts (2011), ainsi que sur le projet d'UNIDROIT en cours sur les biens culturels orphelins (collections privées d'art).

16. Le CPWS est coordonné par la Juriste principale et dépositaire des traités, Mme Marina Schneider, du Secrétariat. Les autres participants sont S.E. Angelo Dan (Ambassadeur, Représentant permanent adjoint, Ambassade du Bénin en France), Keun-Gwan Lee (Membre de la Commission de droit international des Nations Unies et professeur à la Faculté de droit, Université nationale de Séoul), Vincenzo Negri (chercheur, Institut des Sciences Sociales du Politique, ENS Paris-Saclay), Marc-André Renold (Chaire UNESCO de droit international pour la protection des biens culturels et professeur honoraire, Université de Genève) et Ana Filipa Vrdoljak (professeure, Chaire UNESCO en droit international et patrimoine culturel et co-coordinatrice du réseau UNESCO-UNITWIN sur la culture en situation d'urgence). Le CPWS se coordonne également avec le Comité de travail sur le développement durable.

## **VI. CONFÉRENCES, FORMATIONS ET ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

### **A. Pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)**

17. UNIDROIT a été invité à participer au tout premier Forum international sur "Éducation culturelle pour une protection intégrée du patrimoine" (1er-2 mai 2025), suivi d'un module éducatif sur la protection intégrée du patrimoine – axé sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans les pays du CCG, tenu à Abou Dhabi du 3 au 6 mai 2025 et organisé par le Département de la Culture et du Tourisme d'Abou Dhabi (DCT). L'événement a réuni des décideurs politiques, universitaires, éducateurs, experts en patrimoine culturel, professionnels du droit et spécialistes de la technologie pour explorer l'intersection entre culture, savoir et préservation du patrimoine. Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, faisait partie du Comité scientifique.

18. Les 21 et 24 septembre 2025, UNIDROIT a participé à la quatrième conférence de Doha sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, organisée par la Bibliothèque nationale du Qatar, sous le thème "Préparation aux crises et protection du patrimoine culturel – de la prévention à la reconstruction".

19. UNIDROIT a été invité à participer à la "Conférence internationale sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels", qui s'est tenue à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, les 29 et 30 octobre 2025. L'événement a été organisé par la Commission du patrimoine saoudien et a réuni des experts internationaux, des représentants gouvernementaux et des professionnels du patrimoine culturel pour discuter des stratégies visant à protéger les biens culturels et à prévenir le trafic illicite.

20. La participation en personne à ces événements a offert d'excellentes occasions de discuter avec les autorités compétentes d'une possible adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995, ainsi que des moyens d'améliorer le taux de ratification dans d'autres pays du CCG.

### **B. Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD)**

21. La Convention d'UNIDROIT de 1995 a été l'un des instruments présentés dans la quatrième édition du Programme international pour le droit et le développement (IPLD) tenue en 2025 ("Africa Plus") en juin et juillet 2025, ainsi que dans la première édition de l'IPLD pour les Balkans, le Partenariat oriental, l'Asie centrale et le Caucase (BEPAC), tenue à Rome en septembre (qui a réuni 14 professionnels du droit d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Mongolie, du Monténégro, de Serbie, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan).

22. Avec une présentation du Secrétariat d'UNIDROIT et du Commandement italien des Carabiniers pour la protection du patrimoine culturel, ce fut une occasion non seulement de discuter de la mise

en œuvre de la Convention avec les États parties, mais aussi de fournir des informations complètes sur le processus d'adhésion aux représentants d'autres États. Une réunion dédiée a été organisée pour les participants particulièrement intéressés par ce domaine du travail d'UNIDROIT, et des échanges se sont poursuivis depuis.

23. La Convention d'UNIDROIT de 1995, ainsi que d'autres instruments sur la protection internationale des biens culturels, seront à nouveau présentés lors des éditions Africa Plus et BEPCAC 2026 du PIDD.

### **C. Événements nationaux et régionaux de renforcement des capacités**

24. UNIDROIT participe régulièrement à des séminaires nationaux et régionaux de renforcement des capacités sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, y compris des séminaires organisés à la demande spécifique des États afin d'améliorer leur compréhension de la Convention d'UNIDROIT de 1995, en vue d'une adhésion. Pour ne citer que quelques exemples depuis la session précédente du Conseil de Direction, UNIDROIT a participé aux séminaires nationaux ou régionaux suivants:

- le 8 mai 2025, la Présidente, la Professeure Maria Chiara Malaguti, a inauguré la Conférence d'arbitrage 2025 à l'Université Bocconi à Milan, en Italie, sous le thème "Guerre & Paix et arbitrage international", avec une série de sessions et de tables rondes réunissant certaines des personnalités les plus influentes de l'arbitrage international. La Convention d'UNIDROIT de 1995, un outil important dans les conflits internationaux, a été mise en avant dans les remarques introductives de la Professeure Malaguti ainsi que dans les discussions.
- Les 18 et 19 mai 2025, UNIDROIT a été invité par le Ministère algérien de la Culture et des Arts et le Bureau régional de l'UNESCO concerné à participer à une réunion régionale des pays nord-africains sur "La préservation et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société".
- UNIDROIT a été invité à intervenir lors de la conférence internationale intitulée "La lutte contre le trafic illicite d'objets culturels: une action coordonnée à travers la diplomatie, le droit, les technologies et le rôle des carabiniers", organisée par la direction académique de l'Institut international du patrimoine (IIP) et les Carabiniers italiens, et qui s'est tenue les 1er et 2 juillet à Rome.
- Du 21 au 23 octobre 2025, UNIDROIT a participé à la Conférence internationale et à un atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels organisés à Karachi, Pakistan. La Juriste principale, Mme Schneider, a présenté la Convention de 1995 à l'invitation de l'UNESCO et de la Direction générale des Antiquités et de l'Archéologie du Gouvernement du Sindh. À la fin de l'atelier de renforcement des capacités, l'adhésion à la Convention de 1995 a été recommandée.
- Du 18 au 20 novembre 2025, UNIDROIT a participé à un atelier organisé à Chisinau, en Moldavie, organisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe.

25. En 2025 et au début de 2026, UNIDROIT a également participé, en personne ou en ligne, à plusieurs activités de renforcement des capacités organisées par l'UNESCO et d'autres institutions pour des États, parmi lesquels l'Albanie (judiciaire), le Costa Rica, la Mongolie, l'Afrique de l'Est et l'Ukraine. UNIDROIT participe également à des événements de formation pour les États africains organisés par le Commandement italien des Carabiniers pour la Protection du Patrimoine Culturel (co-organisé par l'Union africaine et financé par le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale) ainsi que pour les membres mêmes du Commandement.

26. Enfin, en 2026, UNIDROIT continuera également à contribuer aux cursus universitaires en Italie et ailleurs (voir le Rapport annuel 2025) pour présenter la Convention de 1995, les Dispositions

modèles et leurs synergies avec d'autres instruments (par exemple, conférence annuelle à l'Université LUISS dans le cadre du Master en droit de l'art (Rome), le Master UNICATT en diplomatie publique et culturelle pour les relations internationales (campus de Rome), et le CAS International Cultural Heritage Law and Provenance Studies (Université de Genève) (cours et comité et scientifique).

## **VII. ACTIONS À ENTREPRENDRE**

30. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités visant à promouvoir les instruments d'UNIDROIT en matière de protection internationale du patrimoine culturel.*

## ANNEXE

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS  
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTEES**

**Adoption:** Place / *Lieu*: Rome / Date: 24-06-1995

**Entry into force / *Entrée en vigueur*:** Yes / *Oui* ≈ Date: 01-07-1998  
Conditions: 5 ratifications (Art. 12)

**Contracting States / *États contractants*:** 56

**Depositary / *Dépositaire*:** Italian Government / *Gouvernement italien*

STATE / <i>ÉTAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTRÉE EN VIGUEUR</i>	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Arts. 16, 17
Algeria / <i>Algérie</i>	-	09-04-15	01-10-15	Arts. 16, 17
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / <i>Argentine</i>	-	03-08-01	01-02-02	Arts. 16, 17
Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	-	06-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Benin / <i>Bénin</i>	-	11-01-21	01-09-21	Arts. 16, 17
Bolivia / <i>Bolivie</i>	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Arts. 16, 17
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i>	-	08-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Arts. 16, 17
Brazil / <i>Brésil</i>	-	23-03-99	01-09-99	Arts. 16, 17
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / <i>Cambodge</i>	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
China / <i>Chine</i>	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
Colombia / <i>Colombie</i>	-	14-06-12	01-12-12	Arts. 16, 17
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	01-07-21	Arts. 16, 17
Croatia / <i>Croatie</i>	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	02-03-04	01-09-04	Arts. 16, 17
Denmark / <i>Danemark</i>	-	01-01-11	01-07-11	Art. 14, 16, 17
Ecuador / <i>Équateur</i>	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16, 17
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Arts. 16, 17
Finland / <i>Finlande</i>	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16, 17
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / <i>Géorgie</i>	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / <i>Grèce</i>	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 13(3), 16, 17
Guinea / <i>Guinée</i>	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16, 17
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-

Hungary / <i>Hongrie</i>	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16, 17
Iran (Islamic Rep. of / <i>Rép. islamique d'</i> )	-	22-06-05	01-12-05	Arts. 16, 17
Italy / <i>Italie</i>	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16, 17
Lao People's Democratic Republic / <i>Rép. Dém. Pop. Lao</i>	-	18-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-19	01-08-19	Art. 16
Lithuania / <i>Lituanie</i>	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Madagascar	-	06-12-21	01-06-22	Arts. 16, 17
Mexico / <i>Mexique</i>	-	12-05-22	01-11-22	Arts. 16, 17
Montenegro	-	08-07-19	01-01-20	Art. 16
Morocco / <i>Maroc</i>	-	03-08-22	01-02-23	Arts. 16, 17
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3), 17
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	16-11-06	01-05-07	Arts. 16, 17
Nigeria / <i>Nigéria</i>	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / <i>Macédoine du nord</i>	-	22-08-13	01-02-14	Arts. 16, 17
Norway / <i>Norvège</i>	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16, 17
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16, 17
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / <i>Pérou</i>	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Arts. 16, 17
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / <i>Roumanie</i>	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	29-06-96	-	-	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	29-06-96	-	-	-
Slovakia / <i>Slovaquie</i>	-	16-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Slovenia / <i>Slovénie</i>	-	08-04-04	01-10-04	Arts. 16, 17
South Africa / <i>Afrique du Sud</i>	-	09-01-18	01-07-18	Arts. 16, 17
Spain / <i>Espagne</i>	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3(5),13(3), 16, 17
Sweden / <i>Suède</i>	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / <i>Suisse</i>	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Togo	-	03-09-21	01-03-22	Arts. 16, 17
Tunisia / <i>Tunisie</i>	-	02-03-17	01-09-17	Arts. 16, 17
Uruguay	-	30-07-24	01-01-25	Arts. 16, 17
Yemen	-	07-10-24	01-04-25	Arts. 16, 17
Zambia / <i>Zambie</i>	24-06-95	-	-	-